

Sgen-CFDT IUFM Midi-Pyrénées

3, chemin du Pigeonnier de la Cépière (Bâtiment C)

31081 Toulouse Cedex 1

05.65.43.71.56 sgencfdt.iufm@free.fr <http://sgencfdt.iufm.free.fr>

Un accueil adapté aux tout-petits

Aux détours des lectures, nous avons (re)découvert un document édité par le CNDP en juillet 2003 au titre évocateur "Pour une scolarisation réussie des tout-petits". Ce document, "qui a été revu pour mise en conformité avec les programmes du 25 janvier 2002" est concret et sans jargon.

Nombre de collègues retrouveront avec plaisir des réflexions, des propositions d'action, une reconnaissance de pratiques plus ou moins contestées ces derniers temps. Ci après un aperçu du sommaire qui donne une idée des thèmes abordés :

- les besoins éducatifs du très jeune enfant : les besoins physiologiques, la santé du tout-petit, le développement physique et moteur, la compréhension des situations, la communication et le langage, l'affectivité et les relations sociales, les difficultés d'adaptation ;
- préparer la première rentrée avec les familles : la famille, premier éducateur de l'enfant, l'école par rapport à d'autres modes d'accueil, l'inscription du tout-petit à l'école maternelle, la rentrée ;
- une école respectueuse des besoins éducatifs du tout-petit : accueillir des tout-petits, dans quelles conditions ? la distribution des sections dans l'école, la journée du tout-petit ;
- activités et apprentissages : une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien, cinq domaines d'activités pour structurer les apprentissages: le langage au cœur des apprentissages, vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, découvrir le monde, la sensibilité, l'imagination et la création ;
- l'évaluation des activités des tout-petits : l'évaluation- des outils pour mieux connaître, l'implication progressive des élèves, l'information des familles.

A quelques semaines de la carte scolaire, la scolarisation des 2 ans dans le Lot risque d'être le point chaud avec l'Administration...

Pour rappel : en 2002-2003, 58.7% des enfants de 2 ans étaient scolarisés dans le Lot et 52.5% en 2003-2004 et 28.8% au niveau national (public+privé).

Le Sgen-CFDT entend développer les principaux éléments qui peuvent faire de la scolarisation précoce une chance supplémentaire de réussite scolaire, d'éveil à la communication et à la socialisation.

Le document de 40 pages est téléchargeable à :

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/43843/43843-7071-7029.pdf>

Jeunes scolarisés sans papiers : régularisation mode d'emploi

Un guide pratique et juridique réalisé par le Réseau éducation sans frontières.

En juin 2004, des enseignants, des personnels de l'éducation nationale, des parents d'élèves, des syndicats et des organisations attachées à la défense des droits de l'homme ont lancé un appel pour la régularisation de tous les sans-papiers scolarisés.

Les signataires de cet appel regroupés au sein du Réseau éducation sans frontières viennent de publier un guide intitulé « Jeunes scolarisés sans papiers : régularisation mode d'emploi » qui peut être téléchargé gratuitement sur le site www.educationsansfrontieres.org.

Ce guide a pour objectif de donner des premières indications à ceux (personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves ou militants associatifs ou syndicaux, voire élèves eux-mêmes) qui découvrent, souvent avec stupeur, qu'un élève ou un jeune de leur entourage est sans papiers et menacé d'expulsion. À la question souvent entendue : « *Je connais un jeune sans papiers, qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ?* », il s'efforce d'apporter deux types de réponses :

- ▶ pratique, en indiquant par exemple comment organiser la solidarité autour de lui, les démarches qu'il doit entamer, les risques encourus, etc.
- ▶ juridique, en fournissant une première approche des textes sur le séjour des étrangers.

Fiches pour bien connaître le système éducatif :

<http://sgencfdt.iufm.free.fr/Concours/fiches.htm>

- Qu'est-ce qu'un projet d'école ?

Qu'est-ce qu'un projet d'école ?

Chaque école est dans l'obligation de se doter d'un projet. Dans trop d'écoles encore, il s'agit d'un document sans incidence sur la pratique des enseignants. Pourtant, le projet peut se révéler être une aide à ne pas négliger. Ne serait-ce que par les moyens qu'il permet d'obtenir.

Quel est son rôle ?

Le projet d'école a vocation à répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école. C'est également un outil de cohérence, aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les autres partenaires.

Comment est-il élaboré ?

La démarche qui conduit au projet peut être résumée ainsi :

- 1) On analyse l'école, son environnement, ses élèves.
- 2) On choisit les points à améliorer, à renforcer.
- 3) On définit des objectifs pour l'école et on les adapte à chaque cycle.
- 4) On retient les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs.

5) On met en place un dispositif d'évaluation.

A noter que le projet doit être validé par le conseil d'école et par l'inspecteur d'académie.

Quels sont les moyens au service du projet ?

Certaines actions pédagogiques du projet peuvent faire l'objet d'une demande de moyens spécifiques auprès de l'inspection académique. Ils peuvent servir à :

- rémunérer les enseignants (intervention en dehors de leur service horaire) ;
- rémunérer des intervenants extérieurs ;
- acheter du matériel nécessaire aux actions du projet.

circ. du 15/02/1990 (BO 9)

Le rôle du projet d'école est de répondre aux besoins particuliers des élèves dans le respect des objectifs nationaux.

« Le projet d'école concrétise la volonté de placer l'enfant au centre du système éducatif, en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles il évolue. Le projet d'école reconnaît l'espace d'autonomie indispensable aux acteurs du système éducatif pour adapter leurs actions aux réalités du terrain. Il doit contribuer à développer le sens de la responsabilité, l'implication effective de chacun des membres de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative. »

C'est un instrument de cohérence aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les différents partenaires.

« Le projet d'école doit permettre de faire exprimer les besoins en formation continue par les équipes pédagogiques. Validés par les IEN, ils seront pris en compte dans les plans académiques et départementaux de formation continue. »

En arrivant dans une nouvelle école, lors d'un stage, prenez connaissance du contenu du projet de l'école. Cela permet de s'intégrer plus vite dans l'équipe, de comprendre quelles sont les pistes de travail de l'école...

Déjà en ligne...

- Qu'est-ce qu'une Segpa ?
- Missions d'un IEN.
- Dossier ZEP : 20 ans déjà...



<http://sgencfdt.iufm.free.fr>

sgencfdt.iufm@free.fr

Compte MSN Messenger: sgencfdtIUFM@hotmail.com

Compte AOL-AIM: sgencfdtIUFM